

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**Demande d'autorisation environnementale
au titre des installations classées concernant
le projet d'extension de la carrière de carbonate
exploitée par la société TIMAB INDUSTRIES à Valambray
en lien avec l'aménagement d'une déviation routière**



CONSULTATION DU PUBLIC

réalisée du 14 août au 16 novembre 2026

**Compte-rendu de la 1^{ère} réunion publique
qui s'est tenue le 18 août 2026**

Commissaire enquêtrice : Hélène LEGRAND

SOMMAIRE DU RAPPORT

1	Informations générales	2
2	Introduction	2
3	Présentation du projet.....	3
4	Echanges avec le public.....	5
5	Modalités de poursuite de la consultation	6
6	Clôture de la réunion	7

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste d'émargement
Annexe 2 : Diaporama présenté

1 INFORMATIONS GENERALES

Date	Mardi 18 août 2026 de 17h à 18h	
Lieu	Salle des fêtes de Airan (Commune de Valambray)	
Objet	Présentation du projet et échanges	
Organisateur	Commissaire enquêteur Pétitionnaire : TIMAB INDUSTRIES	
Participants	Commissaire enquêteur	Hélène LEGRAND
	TIMAB INDUSTRIES Pétitionnaire = Porteur de Projet	M Ognjen FARKAS, directeur Europe M Florian HADJIMANOLIS, directeur Opérationnel Commodités M Anthony JULES DIT MONTREUIL, responsable du site de Billy Mme Adama SANGARE, responsable réglementaire et Qualité Sécurité Environnement
	Commune de Valambray	Mme Marie-Pierre JEANNE, maire M Pierre ROUSSEAUX, maire-adjoint
	Commune de Moul-Chicheboville	Mme Angélique LEMIERE, maire
	Public	4 personnes

Annexe 1 : Liste d'émargement

2 INTRODUCTION

Le commissaire-enquêteur rappelle :

- Le cadre réglementaire de la concertation parallélisée, en application de la loi Industrie Verte de 2023 ;
- Les objectifs de la démarche : informer, présenter le projet, recueillir les questions et observations ;

*Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées
concernant le projet d'extension de la carrière de carbonate exploitée par la société TIMAB INDUSTRIES à Valambray
en lien avec l'aménagement d'une déviation routière*

- Les modalités de participation : 2 réunions publiques, 3 permanences, registre en ligne, registres papier et courriers papier.
 - Parallèlement à la consultation du public, sont également consultés :
 - ✓ Les collectivités territoriales dont les communes (avis attendu pour le 14/10 au plus tard) ;
 - ✓ Les organismes dont l'avis est requis réglementairement, notamment, l'Autorité Environnementale (MRAE), la DDTM, l'ARS, la DRAC et le CD14 (direction en charge des routes).
- Ces avis vont venir compléter le dossier de consultation sur le site du registre dématérialisé qui sera ainsi enrichi au fur et à mesure de la procédure (<https://www.preambules.fr/7508>).
- Le rôle du commissaire enquêteur :
 - Assurer le bon déroulement de la consultation du public (cadre réglementaire, recueil des contributions dans le respect de chacun) ;
 - A la fin de la consultation, produire un rapport et des conclusions, de manière à éclairer la décision que prendra le Préfet.

Les avis de l'Autorité Environnementale (MRAE), la DDTM, l'ARS, la DRAC et le CD14 (direction en charge des routes) ont été déposés sur le site du registre dématérialisé le 18 août matin.

Le commissaire enquêteur rappelle l'objet de la consultation du public

- Le fonctionnement de la carrière est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le projet d'extension nécessite une autorisation ICPE pour laquelle une consultation du public est réglementairement obligatoire.
- Le projet de déviation ne relève pas des ICPE mais nécessite, compte tenu de ses caractéristiques, une déclaration au titre des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) dans le cadre de la Loi sur l'eau. A ce titre, aucune consultation n'est obligatoire. Par suite, isolé, ce projet de déviation n'aurait pas donné lieu à une consultation du public.
- Toutefois, en raison de la connexité des deux opérations, la demande d'autorisation environnementale de TIMAB INDUSTRIES intègre le projet de déviation dans une évaluation environnementale globale.

Le commissaire enquêteur présente les intervenants et remercie la Mairie de Valambray pour la mise à disposition de la salle qui accueille la réunion publique.

Le commissaire-enquêteur indique que la réunion est enregistrée afin de faciliter la rédaction de son compte-rendu.

Au début de leur prise de parole, les personnes sont invitées à décliner leur identité ou à signaler si elles préfèrent garder l'anonymat ou si elles ne souhaitent pas que leurs propos figurent au compte-rendu.

3 PRESENTATION DU PROJET

M Hadjimanolis présente le Groupe Roullier et sa filiale Phosphea.

- Le groupe Roullier est un groupe indépendant spécialisé dans la nutrition animale, végétale et humaine. Créé en 1959 à Saint Malo, il compte environ 10 000 salariés dans le monde, et appartient à la famille Roullier.
- Sa filiale Phosphea produit des minéraux (phosphates, carbonates, magnésie ...) destinés à l'industrie pour être transformés et, majoritairement, entrer dans la composition d'aliments. Phosphea a plusieurs usines : en Tunisie, en Espagne, en Serbie.
- En 2020, le Groupe Roullier a intégré les activités de carbonate de calcium en rachetant l'exploitation de la carrière de Billy qui avait initialement été créée en 1998 par la famille Le Baron.

M Jules Dit Montreuil présente

- Le site de Billy
 - ✓ Chiffres-clés : 15 personnes travaillent sur le site de Billy. Le site fournit environ 4000 agriculteurs sur le quart Nord-Ouest de la France tant pour l'amendement des sols que pour la nutrition animale. Le site travaille avec environ 50 fournisseurs/prestataires. La capacité de production est de 180 000 tonnes/an.
 - ✓ Le site est la 1^{ère} carrière en France labellisée RSE.
 - ✓ Le gisement de Billy est classé d'intérêt national par le Ministère de l'Économie et le Ministère de la Transition Écologique, en raison de la pureté exceptionnelle du calcaire.
 - ✓ L'historique du site depuis la reprise en 2000 par le Groupe Roullier
 - ✓ Les étapes du process d'extraction et de transformation sur le site
 1. Etude pour vérifier si le gisement est exploitable et obtenir les autorisations réglementaires
 2. Extraction (uniquement à la pelle mécanique)
 3. Pré-stockage sur le site
 4. Concassage et criblage primaire pour réduire le matériau brut à des pierres de moins de 40 mm
 5. Séchage
 6. Stockage intermédiaire (silo de 700 tonnes)
 7. Micronisation : le produit est broyé une seconde fois pour atteindre la taille adaptée à l'application recherchée
 8. Stockage final réparti dans 10 silos selon les différentes gammes de produits finis
 9. Expédition

- Le projet d'extension de la carrière

Le site de Billy dispose d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2030 pour extraire du calcaire gris et du calcaire blanc. L'extension de la carrière est nécessaire car l'un des calcaires va bientôt manquer.

Phosphea travaille à cette demande d'extension depuis 2017.

Actuellement l'emprise du site est de 13,19 hectares (ha). 2 parcelles ne vont plus être exploitées et seront remises en état. L'extension porte sur environ 7 hectares. Au bilan l'emprise de la carrière passera de 13 ha à environ 18 ha.

L'extension se situera à 920 mètres au plus proche des habitations (contre pratiquement 700 mètres actuellement).

- Le projet de desserte routière (déviation) a été élaboré en concertation avec les communes de Moulton-Chicheboville et Valambray. Parmi les 4 propositions de tracé, le tracé retenu fait 2,1 km et emprunte à 88% des chemins ruraux existants.

Annexe 2 : Diaporama présenté

4 ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Des questions ou remarques ont été émises par les participants, pendant la réunion publique, après la présentation du projet.

NB :

- Ces participants ne se sont pas présentés et n'ont pas toujours utilisé le micro. Par suite, les questions sont anonymes.
- Abréviation : TI = TIMAB INDUSTRIES

Comment procédez-vous pour la remise en état du site ?

Réglementairement :

- Il est interdit de défricher un bois pour ouvrir une carrière.
- La carrière vue du ciel ne doit pas présenter de différence majeure avant et après exploitation.

Les nouvelles parcelles sont ouvertes sur des champs agricoles en accord avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et en conformité avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Aucun arbre n'est abattu. Les deux premiers mètres de terre végétale sont décapés et conservés (obligation légale).

Lors de la remise en état :

- La terre végétale est remise sur la parcelle afin qu'elle puisse être réutilisée pour l'agriculture.
- Des arbres et arbustes sont replantés sur les à-côtés.

La destination agricole reste. La terre est à nouveau cultivable avec un niveau de sol plus bas qu'à l'origine.

Combien de salariés travaillent sur le site ?

Sur le site, 15 personnes sont salariées et qui résident à moins de 20 minutes.

Qu'en est-il du projet de déviation ? Tracé, trafic, usage, financement ? Les camions qui arriveront par le sud pourront-ils continuer à prendre l'accès actuel ?

L'arrêté préfectoral mentionnait déjà en 2000 la nécessité de réaliser une déviation pour éviter la traversée de Béneauville. A l'origine, son financement reposait sur des fonds publics. Ce projet n'a pas pu se faire. En 2017, TI a repris le projet de nouvelle desserte, et en 2022, a refait les études environnementales liées à l'extension de la carrière pour y intégrer la déviation.

Cette déviation s'inscrit également dans la démarche RSE de TI (plantation d'arbres, journées portes ouvertes, zones humides remarquables, plus grosse concentration de cigognes en Normandie, impact sur les riverains, sécurité routière ...).

Le volume annuel de trafic de camions restera identique, mais les flux seront déviés sur cette nouvelle desserte, qui sera exclusivement réservée aux riverains (TI, SPEN/VEOLIA, agriculteurs).

Aucun chemin rural existant, aucune commune ne seront coupés. Ils seront conservés et adaptés si nécessaire.
La nouvelle desserte (déviation) sera financée par SPEN et TI.
La desserte actuelle sera conservée pour éviter aux camions venant du sud de traverser le hameau de Béneauville. Les autres devront passer par la nouvelle desserte.
Chaque année, TI informe ses partenaires transporteurs des obligations d'itinéraires.
Les camions qui ne vont pas vers le Mont Tornu (entreprises TI/PHOSPHEA ou VEOLIA/SPEN) pourront continuer à traverser Béneauville.

Quel enfouissement sur le site TI/PHOSPHEA ?

PHOSPHEA n'enfouit pas.

Le projet concerne l'extension de la carrière et la déviation.

Complément de M Humeau, représentant de l'entreprise SPEN/VEOLIA

SPEN gère sur le site du Mont Tornu le stockage de déchets ultimes non valorisables en l'état. Ces déchets collectés dans des entreprises, dans l'industrie ... proviennent quasi exclusivement de centres de transfert de la région où tous les matériaux valorisables (bois, carton, plastique, ferraille, gravats) ont préalablement été triés et retirés.

Opacité, manque d'information sur les activités des entreprises situées sur le Mont Tornu

PHOSPHEA organise régulièrement des journées portes ouvertes pour les riverains, les écoles, les familles ...

Complétée par M Humeau

M Humeau invite les personnes intéressées à se faire connaître pour organiser des visites du site.

Manque d'information sur le déroulement de la consultation du public, la réunion publique

Certes la communication a été rapide, mais l'affichage réglementaire, la date de la première réunion publique sont conformes aux obligations réglementaires.
Une seconde réunion publique aura lieu en novembre. Entre-temps, 2 permanences du commissaire-enquêteur sont programmées.

Complétée par Mme Jeanne, maire de Valambray

L'affichage légal a été fait en mairie.

5 MODALITES DE POURSUITE DE LA CONSULTATION

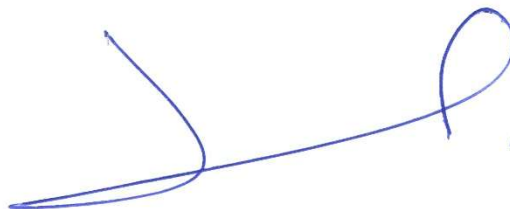
Le commissaire enquêteur rappelle

- Les canaux pour déposer une contribution (registre papier, registre dématérialisé, courrier)
- Les dates des prochaines permanences
 - ✓ Le 16 septembre de 15h à 17h – Mairie de Valambray (Airan)
 - ✓ Le 16 novembre de 16h à 18h – Mairie de Moulton-Chicheboville
- La date de la prochaine réunion publique : le 3 novembre à 17h – Salle des fêtes de Moulton
- La date de clôture de la consultation : le 16 novembre 2026 à minuit.
- Le site internet destiné à recevoir l'ensemble des avis, contributions, mémoire en réponse du demandeur et comptes-rendus de réunion est accessible à l'adresse <https://www.preambules.fr/7508/>

6 CLOTURE DE LA REUNION

La séance est levée à 18h. Le présent compte-rendu sera mis en ligne sur le site de la consultation et annexé au bilan final.

Le 26 Août 2026



Hélène LEGRAND
Commissaire enquêtrice

FEUILLE D'EMARGEMENT

Date : 18/08/2026	
Objet de la réunion :	
Nom de l'animateur :	
Visa :	

Nom des participants		Emargement
Durée (en minutes) : _____		
1	Anthony Jyles dit Monty	
2	Sarah et Jean-Baptiste Gaudin	
3	HUNSAU Moya	
4	Angelique Lemiere	
5	JEANNE M. Preme	
6	JEANNE Laurent	
7	ROUSSEAU Pierre	
8	SANGARE Adama	
9	HADJIRAVOUCI Florin	
10	FARKAS OGNEN	
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		

**Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées
concernant le projet d'extension de la carrière de carbonate exploitée
par la société TIMAB INDUSTRIES à Valambray
en lien avec l'aménagement d'une déviation routière**

**CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
du 14 août au 16 novembre 2026**

1^{ÈRE} RÉUNION PUBLIQUE

18 août 2026 – 17 h

Salle des fêtes d'Airan – Commune de Valambray

Maître d'ouvrage / Porteur de projet : **TIMAB INDUSTRIES**

PHOSPHEA - Carrière de carbonate – Mont Tornu – Valambay

Extension de la carrière de carbonate

(ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

En lien avec **l'aménagement d'une déviation routière sur les communes de Moul-Chicheboville et de Valambray**

Autorité organisatrice : **Préfecture du Calvados**

Commissaire enquêteur : **Hélène LEGRAND**

Par décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif (23 juin 2026)



Réforme de la procédure d'autorisation environnementale

en application de la loi industrie verte du 23 octobre 2023

La loi Industrie Verte, entrée en vigueur le 18 novembre 2024, marque un tournant décisif dans la transformation de l'industrie française en vue de réduire son empreinte écologique, de favoriser l'innovation durable. Elle devient ainsi un levier essentiel pour garantir la transparence et la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales.

L'un des aspects fondamentaux de cette loi réside dans la mise en place de **consultations publiques** de durée prolongée (trois mois) permettant d'associer les citoyens et les experts à la réflexion sur les mesures à adopter.

DU 14 AOÛT AU 16 NOVEMBRE 2026 : CONSULTATION DU PUBLIC



Registre dématérialisé

Site internet : <https://www.preambules.fr/7508/>

- Consulter le dossier, être informé si le dossier est complété
- Déposer vos contributions

+ Y seront regroupés, au fur et à mesure de leur arrivée :

- Toutes les contributions y compris celles déposées sur les **registres papier en mairie de Valambray (Airan) et Moul-Chicheboville**
- Les courriers reçus par voie postale
(à l'attention du Commissaire enquêteur, Mairie de Valambray)
- Les avis des services consultés
- Les réponses du porteur de projet à ces avis
- Les comptes-rendus des deux réunions publiques
- Ainsi que les éventuelles informations complémentaires produites par le porteur de projet.

ENTRE LE 14 AOÛT ET LE 16 NOVEMBRE 2026

3 permanences pour rencontrer le Commissaire enquêteur

1. Le 14 août de 10h30 à 12h – Mairie de Moulton-Chicheboville
2. Le **16 septembre de 15h à 17h** – Mairie de Valambrey (Airan)
3. Le **16 novembre de 16h à 18h** – Mairie de Moulton-Chicheboville

2 réunions publiques

1. Le 18 août à 17h – Salle des fêtes d'Airan
2. Le **3 novembre à 17h – Salle des fêtes de Moulton**

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Présentation du projet par TIMAB INDUSTRIES

Echanges

Règles du jeu

- Attendre qu'on vous donne le micro
- Parler dans le micro (enregistrement)
- Vous présenter : prénom, nom, qualité/fonction, commune de résidence

Compte-rendu de réunion

Réunion enregistrée

(RGPD) signaler au début de votre prise de parole

- si vous souhaitez garder l'anonymat, ou
- si vous ne souhaitez pas que vos propos figurent au compte-rendu

Compte-rendu de la réunion publié sur le site de la consultation sous 8 jours

Durée estimée de la réunion publique : 1h30

Intervention TIMAB INDUSTRIES



PHOSPHEA

PHOSPHEA - Corporate

Présentation du Site de Billy

LE GROUPE ROULLIER

Nous sommes un Groupe... familial, mondial et indépendant

Au sein du Groupe Roullier, nous plaçons le capital humain, l'innovation et la passion d'entreprendre au cœur de notre projet afin d'apporter à l'ensemble de la chaîne industrielle, agricole et agroalimentaire des solutions à haute valeur ajoutée.



LE GROUPE ROULLIER

L'ambition de répondre toujours mieux, aux besoins humains



SPÉCIALISTE DES SOLUTIONS À BASE DE MINÉRAUX POUR LA NUTRITION ANIMALE

Nos solutions répondent aux besoins nutritionnels particuliers de **chaque espèce** et aux **exigences technologiques** spécifiques de chaque industriel. Elles accompagnent les **fabricants d'aliments, minéraliers et prémixeurs** dans les grands changements du marché (contraintes environnementales, économiques, sociétales).



600
collaborateurs



100
pays actifs



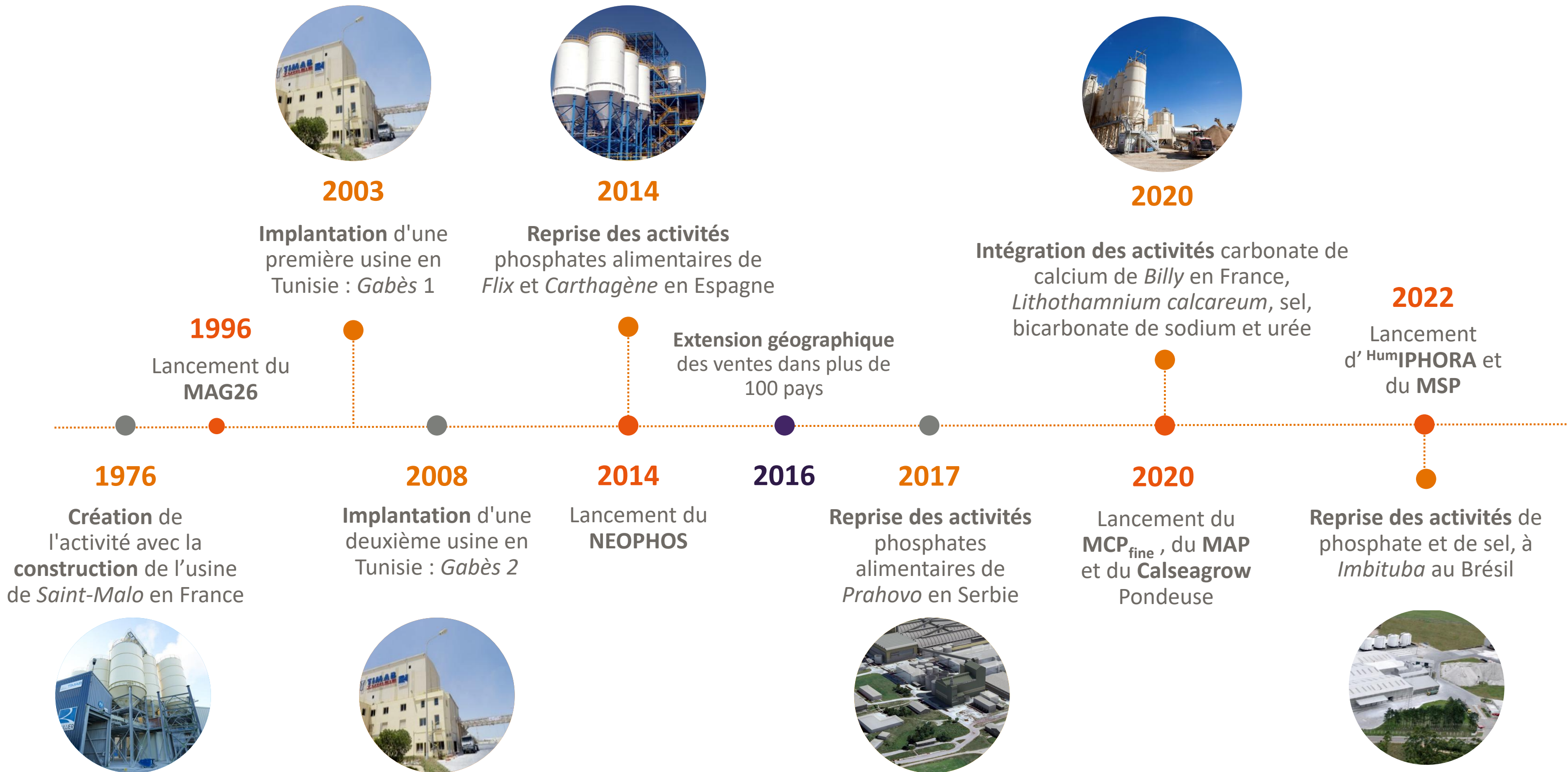
7
usines



+1Mt
de capacité de production



PHOSPHEA UNE ENTREPRISE DYNAMIQUE A CROISSANCE INTERNATIONALE



Le site de Phosphea à Billy

Depuis près de 30 ans, le site Phosphea Billy met son expertise au service des agriculteurs en extrayant et en micronisant du carbonate de calcium. Acteur de référence, il accompagne aujourd'hui plus de 4 000 agriculteurs en leur fournissant des solutions essentielles pour la nutrition animale et les amendements agricoles.



Site labellisé RSE
(responsabilité sociétale en entreprise)



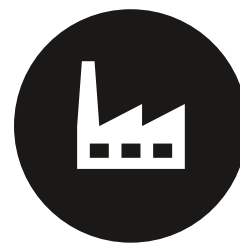
15

collaborateurs



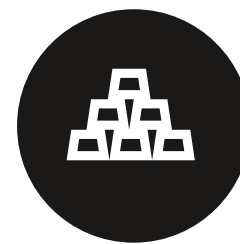
4000

Agriculteurs



50

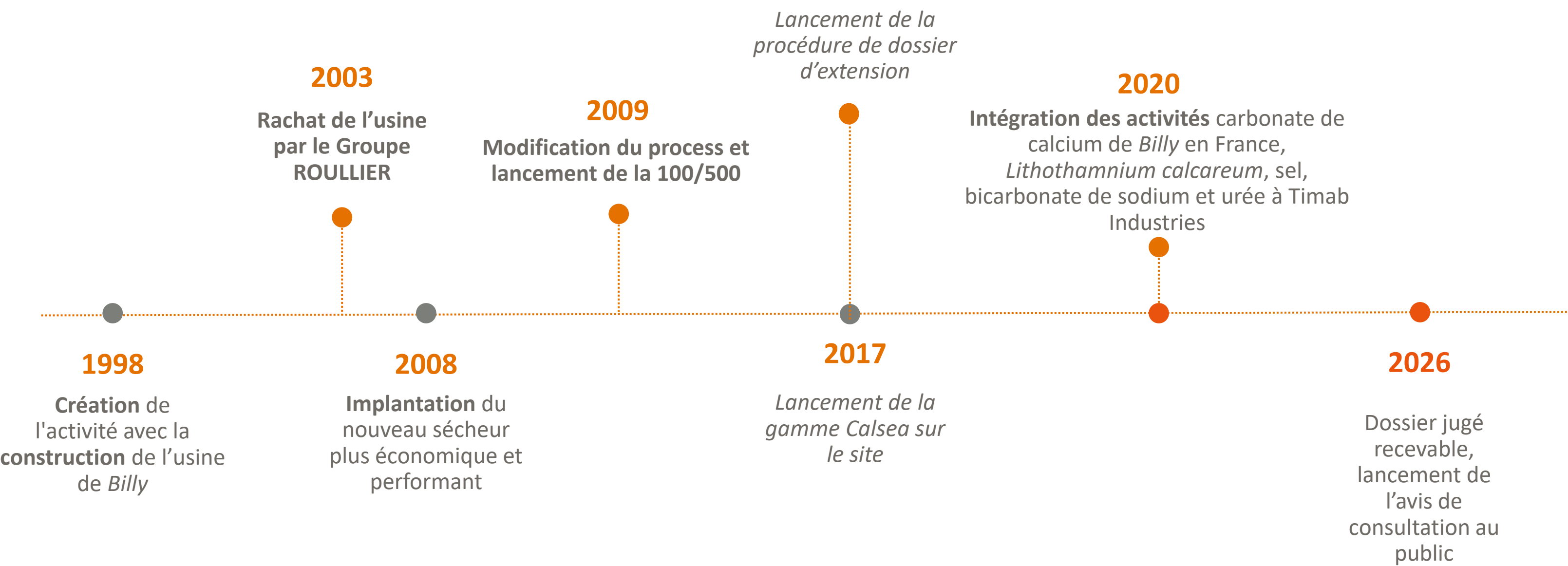
Fournisseurs et
prestataires en
Normandie



180 000t

de capacité de production

L'évolution du site sur les 28 dernières années.



Processus du site de Billy.



Projet d'extension du site de Billy

La société TIMAB INDUSTRIES, spécialisée dans l'importation et la production de matières premières minérales et d'ingrédients fonctionnels pour les domaines de la **nutrition animale, de l'agroalimentaire, de l'industrie et du traitement de l'eau**, bénéficie pour son site de Billy d'un arrêté préfectoral délivré le 4 mai 2000 pour une durée de 30 ans.

Cet arrêté concerne le gisement de carbonate exploité par TIMAB INDUSTRIES, **classé gisement d'intérêt national par le ministère de l'Économie ainsi que par le ministère de la Transition écologique**.

Afin de garantir à ses clients une qualité de produits constante, TIMAB INDUSTRIES doit maintenir, dans ses productions, des proportions adaptées des différents calcaires blancs et gris qu'elle extrait. Le gisement résiduel de calcaire blanc disponible dans le périmètre d'extraction autorisé sera **épuisé fin 2026**.

Une extension des zones d'extraction, sur des parcelles d'une surface de 8 hectares, autorisée par le plan local d'urbanisme de la commune de Valambray, est donc impérative à court terme pour maintenir l'activité du site.

Emprise actuelle du site



13,19 hectares

Emprise future du site



17,97 hectares

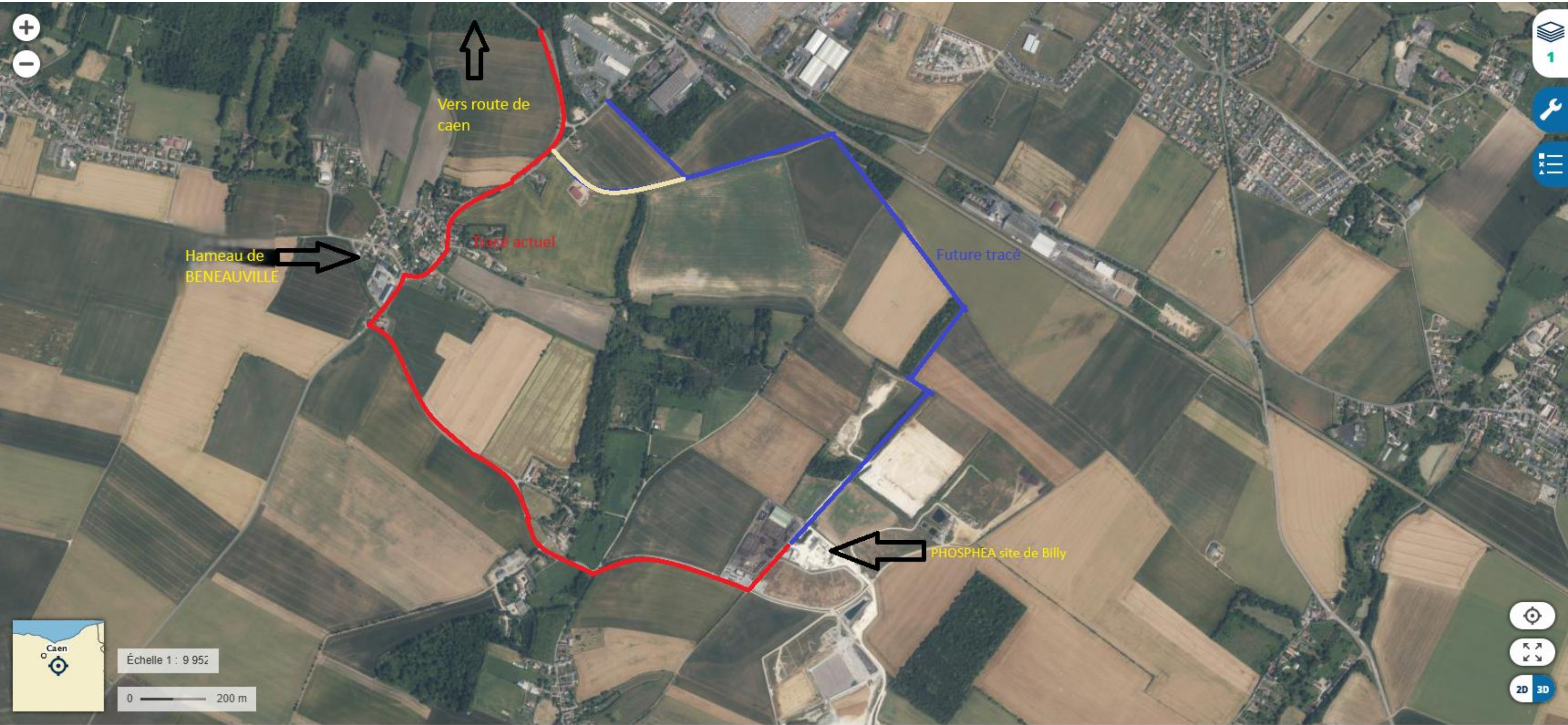
Distance avec les tiers



Projet de desserte PL

Au terme des concertations menées entre les communes de MOULT-CHICHEBOVILLE et de VALAMBRAY les industriels implantés sur le site du mont-tornu TIMAB INDUSTRIES et SPEN, des propriétaires fonciers et les exploitants agricoles du secteur le tracé pour la création de la déviation routière permet d'éviter le hameau de Bénouville pour desservir le site industriel du mont tornu. Le tracé de cette déviation de **2,1 km correspond à 88% à celui des chemins ruraux existants** Bordé de parcelles agricoles et de quelques boisements le reste du tracé longe une parcelle cultivée et un bois. Au terme d'une procédure d'examen au cas par cas au titre de **l'article R10022- 2 du code de l'environnement l'autorité environnementale a demandé la prise en compte de ce projet de déviation dans l'évaluation environnementale relative à l'extension de la carrière**

Plan de la desserte PL



Merci pour votre attention !

EN CONCLUSION DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Prochaines permanences pour rencontrer le Commissaire enquêteur

- ✓ Le 16 septembre de 15h à 17h – Mairie de Valambray (Airan)
- ✓ Le 16 novembre de 16h à 18h – Mairie de Moulton-Chicheboville

Prochaine réunion publique :

3 NOVEMBRE À 17H – SALLE DES FÊTES DE MOULT

Prendre connaissance du dossier, des nouvelles pièces et déposer vos contributions :

- En mairie
- Sur le registre dématérialisé <https://www.preambules.fr/7508/>

**Seules les contributions déposées sur le registre
sont prises en compte**

